

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 12 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 novembre à 19 h 30 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-11-597

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 9 octobre 2018
- 3.2 Dépôt de la correspondance
- 3.3 Adoption – Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019
- 3.4 Dépôt – Mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires
- 3.5 Fixation de la date d'une séance extraordinaire – Budget 2019

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel – octobre 2018
- 4.2 Ratification d'embauche – Préposés au restaurant
- 4.3 Ratification d'embauche – Préposée à la bibliothèque
- 4.4 Adoption – Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail
- 4.5 Adoption – Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – octobre 2018
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – octobre 2018
- 5.3 Dépôt des états comparatifs
- 5.4 État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 5.5 Désengagement d'un montant de 260 000 \$ au surplus accumulé non affecté

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Octroi de mandat – Autorisation de paiement – Prudent groupe conseil



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 6.2 Demande d'aide financière – Plan de sécurité civile – Volet 1
- 6.3 Ratification – Renouvellement de contrat – Komutel
- 6.4 Octroi de contrat – Approbation de facture et autorisation de paiement – Croix Rouge
- 6.5 Aide financière – Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Ministère de la sécurité publique

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Approbation – L'ordre de changement numéro 16 de Wood Environnement & Infrastructure Solutions – Traitement de l'eau potable
- 7.2 Approbation – L'ordre de changement numéro 17 de Wood Environnement & Infrastructure Solutions – Traitement de l'eau potable
- 7.3 Approbation du bon de commande TP-000532 et autorisation de paiement – Mécamobile inc.
- 7.4 Ratification des bons de commande TP-000407, TP-000445, TP-000447, TP-000465 et TP-000521 et autorisation de paiement – Chemtrade Chemical Ltd
- 7.5 Nomination d'un représentant de la Municipalité au conseil d'administration du Cobaver – Vaudreuil-Soulanges
- 7.6 Demande d'appui – Modification au schéma d'aménagement et de développement – Municipalité de Saint-Télesphore

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Octroi de contrat – Location pour surfaceuse
- 8.2 Approbation – Bons de commande supplémentaire – Molson Canada
- 8.3 Approbation – Bons de commande supplémentaire – Supérieur Propane inc.
- 8.4 Demande d'aide Financière – Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe
- 8.5 Ratification – Aide financière – Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs
- 8.6 Demande d'aide financière – Association Hockey Mineur Soulanges
- 8.7 Autorisation de circuler – Club Quad des Trois-Lacs

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion et présentation – Règlement établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition
- 9.2 Adoption – Règlement 113-2012-08 modifiant le Règlement 113-2012
- 9.3 Adoption – Règlement 154-2017-01 modifiant le Règlement 154-2017

10. PAROLES AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2018-11-598

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
29 octobre 2018	Canadien Pacifique, Compagnie de chemin de fer	Réception – Chèque – Déraillement de train	Brian Gemmel, Responsable des réclamations
25 octobre 2018	Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges	Remerciement pour aide financière – 30 ^e Anniversaire	France Pomminville, Directrice
25 octobre 2018	Municipalité de Saint- Télesphore	Réception – Chèque – Demande d'aide financière (Centre sportif Soulanges)	Micheline Déry, Directrice général et secrétaire- trésorière
18 octobre 2018	Municipalité de Sainte- Marthe	Réception – Chèque – Demande d'aide financière (Centre sportif Soulanges)	Michel Bertrand, Directeur général et Secrétaire- trésorier
18 octobre 2018	Municipalité Des Coteaux	Réception – extrait de résolution – Plan de sécurité civile	Claude Madore, Directeur général et Secrétaire- trésorier
9 octobre 2018	Ministère de la Sécurité publique	Octroi d'une aide financière de 100 000 \$ - Inondations printemps 2017	Denis Landry, Directeur

2018-11-599

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les deuxièmes lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe; si le jour fixé se trouve être un jour de fête, la séance ordinaire sera tenue le jour juridique suivant :

- **Lundi le 14 janvier 2019**
- **Lundi le 11 février 2019**
- **Lundi le 11 mars 2019**
- **Lundi le 8 avril 2019**
- **Lundi le 13 mai 2019**
- **Lundi le 10 juin 2019**
- **Lundi le 8 juillet 2019**
- **Lundi le 12 août 2019**
- **Lundi le 9 septembre 2019**
- **Mardi le 15 octobre 2019**
- **Lundi le 11 novembre 2019**
- **Lundi le 9 décembre 2019**

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à publier un avis public du contenu du présent calendrier conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-600

DÉPÔT – MISE À JOUR – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe dépose une déclaration, mise à jour, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

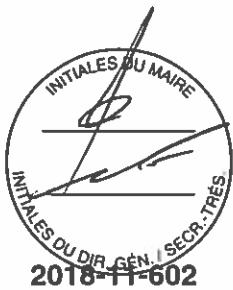
2018-11-601

FIXATION DE LA DATE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2019

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire sur le budget 2019 soit fixée au lundi 10 décembre 2018 à 19 h, à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges, 2e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2018-11-602

N° de résolution
ou annotation

2018-11-603

2018-11-604

2018-11-605



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois d'octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois d'octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉS AU RESTAURANT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'attribuer les postes occasionnels de préposés restaurant à monsieur Gabriel Boulanger et madame Mélanie Poirier;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de monsieur Gabriel Boulanger et de madame Mélanie Poirier aux postes occasionnels de préposés restaurant.

DE FIXER le salaire de monsieur Gabriel Boulanger et de madame Mélanie Poirier à la classe 2, échelon 1, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'attribuer le poste occasionnel de préposée bibliothèque à madame Katia Poirier;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de madame Katia Poirier au poste occasionnel de préposée bibliothèque à compter de novembre 2018.

DE FIXER le salaire de madame Katia Poirier à la classe 3, échelon 1, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE des modifications seront bientôt apportés à la *Loi sur les normes du travail* pour obliger tout employeur à adopter et rendre disponible à ses employés, une politique en matière d'harcèlement psychologique au travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite adopter une politique en matière d'harcèlement psychologique au travail;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail;



N° de résolution
ou annotation

2018-11-606



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique d'harcèlement psychologique au travail donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption de *Loi sur la légalisation du cannabis*, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite s'assurer de la sécurité de ses employés ainsi que de ses citoyens en instaurant une Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une telle politique est prévue par la *Loi encadrant le cannabis*;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-607

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2018-11 et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2018 déposées lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2018-11 et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2018;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2018-11 totalisant un montant de 720 551.43 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	564 698.95 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	35 955.40 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	59 489.35 \$
Salaires nets	60 407.73 \$
TOTAL	720 551.43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 224,62 \$ pour le mois d'octobre 2018 déposé lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'octobre 2018 du directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER le paiement de 224,62 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-609

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, le directeur-général et secrétaire-trésorier dépose lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2018, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2018-11-610

ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément aux articles 1022 à 1024 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

QUE le conseil municipal mandate Marie-Andrée Daoust et Julie Paradis afin de représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-611

DÉSENGAGEMENT D'UN MONTANT DE 260 000 \$ AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-554 affectant un montant de 775 000\$ du surplus accumulé non affecté pour les travaux de chemin temporaire et permanent sur le chemin Élie-Auclair et pour l'installation de refroidisseurs temporaires au Centre Sportif Soulanges;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que finalement seul un montant de 515 000 \$ a été nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à désaffecter au surplus accumulé non affecté un montant de 260 000 \$ représentant la somme non utilisée relativement à :

- 65 000 \$ pour les travaux de chemin temporaire et permanent sur le chemin Élie-Auclair;
- 195 000 \$ pour les différents travaux pour l'installation de refroidisseurs temporaires au centre sportif Soulanges

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-612

OCTROI DE MANDAT – AUTORISATION DE PAIEMENT – PRUDENT GROUPE CONSEIL

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Polycarpe d'être en mesure de réagir avec efficacité et pertinence à toute situation d'urgence susceptible de mettre en péril la vie, la santé ou les biens de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se doter d'un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'offre de services qui a été faite par la firme Prudent groupe conseil au montant de 14 888,52 \$ taxes incluses;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Prudent groupe conseil afin de réaliser le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Prudent groupe conseil un montant maximal de 14 888,52\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-220-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-613

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 888,52 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$;

QUE la municipalité autorise Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-614

RATIFICATION – RENOUELEMENT DE CONTRAT – KOMUTEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat de services d'une durée de trois années avec l'entreprise Komutel, qui prenait fin en mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité bénéficie des services de l'entreprise Komutel via l'utilisation de la plateforme Targa AIR pour recevoir les appels du 911;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le renouvellement de contrat avec l'entreprise Komutel jusqu'au 31 décembre 2019 ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Komutel un montant maximal de 5 288,85 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-220-00-331.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-615

OCTROI DE CONTRAT – APPROBATION DE FACTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé avec la Croix-Rouge une lettre d'entente de services aux sinistrés d'une durée de trois ans qui prendra fin en avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente entre les deux parties ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie à chaque année un montant établi en fonction de sa population afin de bénéficier des services de la Croix-Rouge et que la facture couvrant la période de janvier 2019 à février 2020 s'élève à 362,56 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge travaille conjointement avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité pour offrir le soutien requis suite à un sinistre;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE SIGNER l'entente pour l'organisation des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

D'APPROUVER la facture de la Croix-Rouge au montant total de 362,56 \$, représentant 0.16 \$ / per capita;



N° de résolution
ou annotation

2018-11-616



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'Entente de services aux sinistrés, pour une période de trois ans à compter de la signature, avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à la Croix-Rouge un montant maximal de 362,56 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-220-10-310.

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'approbation par le conseil municipale du budget pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 ainsi que 2 pompiers pour la formation Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des incendies, Michel Bélanger, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2018-11-617

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

APPROBATION ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 16 DE WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTIONS – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des événements survenus en juillet et août 2018 – Problèmes au niveau des pompes de distribution dû à la baisse de courant;

CONSIDÉRANT que l'exécution de ces interventions ont été approuvées par le directeur général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 16 de Wood Environnement & Infrastructure Solutions pour un montant total de 4 749,62 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 16 ainsi qu'à payer l'entreprise Wood Environnement & Infrastructure Solutions un montant de 4 749,62 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-412-00-411, 02-414-00-411 et 02-415-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-618

APPROBATION ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 17 DE WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTIONS – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a eu l'événement survenu le 9 octobre 2018 – l'évaluation des débitmètres, nettoyage des flottes de SP-2 et l'avis d'ébullition dans le cadre de l'opération des installations de traitement des eaux potables et usées;

CONSIDÉRANT que l'exécution de cette intervention a été approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 17 de Wood Environnement & Infrastructure Solutions pour un montant total de 1 360,15 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 17 ainsi qu'à payer l'entreprise Wood Environnement & Infrastructure Solutions un montant de 1 360,15 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-412-00-411, 02-414-00-411 et 02-415-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-619

APPROBATION – BON DE COMMANDE TP-000532 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – MÉCAMOBILE INC.

CONDISÉRANT le bon de commande numéro TP-000532 relatif à l'entreprise Mécamobile inc. pour la réparation du camion Sterling 2007 au montant total de 19 467,12 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le remboursement de l'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec dans ce dossier;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bon de commande numéro TP-000532;



N° de résolution
ou annulation

2018-11-620



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Mécamobile inc. un montant maximal de 19 467,12 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-330-20-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BONS DE COMMANDE TP-000407, TP-000445, TP-000447, TP-000465 ET TP-000521 – CHEMTRADE CHEMICAL LTD

CONSIDÉRANT l'achat de produit chimique d'alum de l'entreprise Chemtrade Chemical ltd ;

CONSIDÉRANT le total des coûts associés à ces achats de 12 113,25 \$, taxes incluses;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les bons de commandes engagés par la Municipalité TP-000407, TP-000445, TP-000447, TP-000465 et TP-000521;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Chemtrade Chemical ltd un montant de 12 113,25 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-414-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-621

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COBAVER – VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la nomination de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour combler un siège vacant au conseil d'administration du Cobaver – Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit nommer un représentant pour siéger sur le conseil d'administration du Cobaver – Vaudreuil-Soulanges;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

QUE le conseiller François Lalonde, soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Cobaver - Vaudreuil-Soulanges pour la période du 12 novembre 2018 au 31 décembre 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-622

DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Télesphore sollicite l'appui des municipalités de la Montérégie dans sa demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'inclure une modification au schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que cette demande vise à encadrer et légiférer la fermeture de carrière et de sablières situées sur son territoire et d'identifier les usages permis autres que l'exploitation et de permettre aux municipalités de règlementer ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe désire appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Télesphore ;



N° de résolution
ou annotation

2018-11-623



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de donner son appui à la Municipalité de Saint-Télesphore dans sa demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION – CONTRAT DE LOCATION – SURFACEUSE

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Robert Boileau inc. pour la location de la surfaceuse de marque Zamboni pour le Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le contrat avec l'entreprise Robert Boileau inc. pour la location d'une surfaceuse de marque Zamboni pour la saison 2018-2019, soit du 31 juillet 2018 au 30 avril 2019;

D'AUTORISER Martin Desrosiers, directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente avec l'entreprise Robert Boileau inc., de même que tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Robert Boileau inc., un montant maximal de 24 999\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-93-516.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-624

APPROBATION – BONS DE COMMANDE SUPPLÉMENTAIRES – MOLSON CANADA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-349 d'approuver le bon de commande au montant de 40 000 \$ pour l'entreprise Molson Canada;

CONSIDÉRANT que ce montant représentait les dépenses estimées pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses effectuées pour l'année 2018 sont plus élevées que prévues et que la somme de 20 000 \$ taxes incluses doit s'ajouter au montant initial de 40 000 \$;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les bons de commande CSS-000203 et CSS-000279;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Molson Canada un montant maximal de 60 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-95-610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-625

APPROBATION – BONS DE COMMANDE SUPPLÉMENTAIRES – SUPÉRIEUR PROPANE INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-349 d'approuver le bon de commande au montant de 25 000 \$ pour l'entreprise Supérieur Propane inc.;

CONSIDÉRANT que ce montant représentait les dépenses estimées pour l'année 2018;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que les dépenses effectuées pour l'année 2018 sont plus élevées que prévues et que la somme de 17 000 \$ taxes incluses doit s'ajouter au montant initial de 25 000 \$;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les bons de commande CSS-000192 et CSS-000283;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Supérieur Propane inc. un montant maximal de 42 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-293-682.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-626

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 160, 25 \$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe pour la consommation de divers produits au Centre Sportif Soulanges.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-627

RATIFICATION – AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière est de 110 \$ représentant le renouvellement de la publication de notre annonce dans le feuillet paroissial de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-champs;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'aide financière de 110 \$ octroyée à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-champs.

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-628

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SOULANGES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Soulanges en lien avec le bris des refroidisseurs de l'aréna du Centre sportif Soulanges au mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT les sommes que la Municipalité de Saint-Polycarpe a déjà défrayées suite à ce bris et qu'il s'agissait d'un investissement important;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe n'a pas reçu l'appui financier attendu de toutes les municipalités avoisinantes;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que seulement 8 % des membres de l'Association du hockey mineur de Soulanges sont des résidents de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'aide financière à l'Association du hockey mineur de Soulanges, si chacune des Municipalités concernées contribuent selon leurs quotes-parts respectives ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-629

AUTORISATION DE CIRCULER – CLUB QUAD DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad des Trois-Lacs de pouvoir circuler sur certaines rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour la saison 2018-2019 ;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Club Quad des Trois-Lacs à circuler sur certaines rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour la saison 2018-2019 conformément aux cartes produites en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-630

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2019 est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Roger Bourbonnais à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2018-11-631

ADOPTION – RÈGLEMENT 113-2012-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 113-2012

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 113-2012-08 a été donné lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information publique a été tenue le 12 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet et en indiquant qu'il vise à modifier l'article 20.10 du *Règlement de zonage* de la Municipalité autorisant les tours de télécommunication à l'intérieur du 1 kilomètre de distance prescrit à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2018-11-632



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'ADOPTER le règlement *113-2012-08* modifiant le règlement de zonage numéro *113-2012* afin d'autoriser les tours de télécommunication à l'intérieur du 1 kilomètre de distance prescrit à certaines conditions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 154-2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 154-2017

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement 154-2017-01* a été donné lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et a indiqué qu'il vise à modifier l'article 7.2 du *Règlement 154-2017* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 154-2017-01 modifiant le règlement 154-2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller François Lalonde demande des clarifications sur la demande d'aide financière pour l'élaboration du plan de sécurité civile et sur la demande le paiement à Mécamobile inc.

PAROLE AU MAIRE

- Ouverture du chemin temporaire sur Élie-Auclair
- 600 personnes au Marché de Noël
- Noël des enfants le 9 décembre
- Collecte de sang
- 200^{ème} don de sang de Monsieur Michel Houde
- Marche/course du Père Noël le 1^{er} décembre
- Guignolée le 9 décembre
- Succès du party hommage à Stéphane
- Rencontre avec la nouvelle députée provinciale

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Publicité pour la guignolée
- Procédures d'assemblée
- Erreur dans le titre de fonction sur l'avis public
- Qualité du tapis rouge de l'aréna
- Pancartes avec icône pour les toilettes de la salle Maurice Ravary



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 33 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*

